



SAVOYARDS DU MONDE

Association créée en 1933 par le sénateur Antoine BORREL.
Érigée en fédération le 13 octobre 1990

Règlement des Trophées des Savoyards du Monde 2026

Article 1. Objet des trophées des Savoyards du Monde :

Les Trophées des Savoyards du Monde ont pour but de mettre à l'honneur et de reconnaître des savoyards, vivants hors des Pays de Savoie, qui excellent dans leur domaine d'activité professionnelle, ou associative; des savoyards qui se distinguent par leur action entrepreneuriale, sociale, artistique, sportive ou patrimoniale.

Article 2. Qui peut participer aux Trophées des Savoyards du Monde ?

Ce concours des Trophées des Savoyards du Monde est ouvert à toute personne majeure originaire* des Pays de Savoie, expatriée, habitant hors des Pays de Savoie en France ou à l'étranger et pouvant donner preuve d'une action spécifique en faveur d'une tierce personne, d'un groupe, de sa région ou de son pays d'adoption dans les domaines de l'entrepreneuriat, de la culture, de l'humanitaire, de l'art de vivre, du sport ou de la promotion des Pays de Savoie.

***Originaire : selon Le Petit Robert signifie natif. Par extension on admettra comme originaire toute personne dont au moins un ascendant est natif des Pays de Savoie.**

Conditions :

Ne peuvent être candidat, ni les organisateurs, ni les personnes amenées à participer à l'organisation de ce concours, ni les gagnants ayant remporté un des trophées précédemment.

Chaque candidat ne peut présenter qu'un seul projet. Les droits d'accès aux trophées sont gratuits.

Article 3 : Le dossier de candidature et son envoi

Les candidats doivent constituer un dossier comprenant :

- a) le formulaire de candidature (questionnaire)
- b) leur CV complet accompagné d'une photo (Un seul fichier PDF, limité à 2 Mo).
- c) tout document annexe contenant des informations supplémentaires et lien vidéo ou média.

Le dossier de candidature aux trophées est disponible sur le site web www.savoyards-du-monde.org ou en faisant une demande : 7374international@gmail.com Le dossier de candidature dûment complété doit être renvoyé par mail : 7374international@gmail.com La limite de réception du dossier est fixée **au 5 juillet 2026** minuit, les dossiers reçus après cette date et heure ne seront plus admis. Tout dossier illisible, incomplet, portant des indications d'identité ou d'informations fausses sera considéré nul.

Article 4. Calendrier

1. Appel à candidatures : 18 mai 2026
2. Dépôt des candidatures : < 5 juillet 2026
3. Réunion du jury : 10-13 juillet 2026
4. Information des candidats : 15 juillet 2026
5. Remise des trophées : 1er août 2026, lors du rassemblement à Publier (74).

Article 5. Composition et fonctionnement du jury :

Le jury est constitué de :

- M. Jean-François Pissettaz, Président de la Fiduciaire Pissettaz,
- Mme Nathalie Martino, Banque de Savoie,
- M. Francis Feugnet, 2F Immo
- M Clément André, Allianz
- de personnalités du département de la Savoie.
- des membres du bureau des Savoyards du Monde.

Les membres du jury évaluent et étudient les dossiers reçus, le jury sélectionne lors de sa délibération les dossiers nominés et les lauréats au regard des critères de sélection.

Les membres du jury disposent tous d'une voix, sauf en cas d'égalité où le vote du président comptera pour voix double.

Le jury est indépendant et souverain. La décision du jury sera sans recours.

Tout membre du jury ayant un lien familial avec un candidat devra le déclarer et s'abstenir de participer à la délibération concernant le dossier du candidat.

Les membres du jury ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre de ce concours s'engagent à garder confidentielle toute information relative au dossier et au candidat.

Article 6 : Sélection des nominés et lauréats :

Les nominés seront annoncés sur le site et les réseaux sociaux des Savoyards du Monde le 15 juillet 2026. Les lauréats seront dévoilés et récompensés au cours de la cérémonie de remise des trophées le 1er août 2026 lors du rassemblement des Savoyards du Monde à Publier (74).

Les gagnants recevront un trophée, accompagné:

D'un chèque de 1000 euros offert par la **Fiduciaire Pissettaz** pour le 1^{er} prix,

D'un chèque de 500 euros offert par **l'Union des Producteurs de Beaufort** pour le 2^e prix,

D'un chèque de 250 euros offert par **Jean Perrier et fils** pour le 3^e prix,

D'un chèque de 250 euros offert par **2F Immo** pour le trophée du « Jeune espoir savoyard »,

D'un chèque de 250 euros offert par **Allianz- Clément André** pour le trophée « Rayonnement des Pays de Savoie »,

D'un chèque de 250 euros offert par **Banque de Savoie** pour le trophée du « Coup de cœur du jury ».

Les lauréats et les nominés des différents prix autorisent Savoyards du Monde et ses partenaires à utiliser leur nom et leur image dans le cadre de la promotion des Trophées Savoyards du Monde 2026 et éditions suivantes sous toutes sortes de documents imprimés, numériques et internet incluant mais non limités aux revues de presse, photos, vidéos, interviews et enregistrements.

Remerciements,

A nos partenaires : Fiduciaire Pissetaz, L'Union des Producteurs de Beaufort, Banque de Savoie, Jean Perrier et Fils, Francis Feugnet 2F Immo, Allianz-Clément André, Bonneval, La Fontaine de Siloé, Savoie Lactée, Le Dauphiné Libéré et Dorel et Fouillat.

Au jury : Jean-François Pissetaz, Nathalie Martino, Francis Feugnet, Clément André, Bernard Dorel, Jean-François Bochet-Cadet, Joseph Grellier, Françoise Dumont, Marie-Paule Magnat, Nik Bernaz, Laurent Rigaud.

